



Publif@rum 11, 2010

Autour de la définition

Cristina Dumitru-Lahaye

Définir la dissuasion / dissuader par la définition

Nota

Il contenuto di questo sito è regolato dalla legge italiana in materia di proprietà intellettuale ed è di proprietà esclusiva dell'editore.

Le opere presenti su questo sito possono essere consultate e riprodotte su carta o su supporto digitale, a condizione che siano strettamente riservate per l'utilizzo a fini personali, scientifici o didattici a esclusione di qualsiasi funzione commerciale. La riproduzione deve necessariamente menzionare l'editore, il nome della rivista, l'autore e il documento di riferimento.

Qualsiasi altra riproduzione è vietata senza previa autorizzazione dell'editore, tranne nei casi previsti dalla legislazione in vigore in Italia.

Farum.it

Farum è un gruppo di ricerca dell'Università di Genova

Pour citer cet article :

Cristina Dumitru-Lahaye, *Définir la dissuasion / dissuader par la définition*, Autour de la définition, Publif@rum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 17/09/2019, url: http://publif@rum.farum.it/ezine_pdf.php?id=130

Editore Publif@rum (Dipartimento di Lingue e Culture Moderne - Università di Genova)

<http://www.farum.it/publif@rum/>

<http://www.farum.it>

Documento accessibile in rete su:

http://www.farum.it/publif@rum/ezine_articles.php?art_id=130

Document généré automatiquement le 17/09/2019.

Définir la dissuasion / dissuader par la définition

Cristina Dumitru-Lahaye

Dans l'héritage aristotélicien, la dissuasion et la définition sont des éléments constitutifs du raisonnement dialectique, qu'elles soient intégrées au genre judiciaire ou dans le délibératif. Dans la définition il est question d'une identité posée entre des entités, objets, concepts ou autres. Cette mise en équivalence est discutabile lorsqu'il s'agit d'établir la nature propre (ou l'essence) d'une chose. Pour la défendre, «il faut veiller à ce que la définition ne soit ni fausse, ni incomplète. Il faut confirmer la sienne et réfuter celle de la partie adverse» (MOLINIE 1992: 99). C'est ainsi que dans le contexte d'interaction à sujets multiples (tels les forums de discussion sur Internet), la définition d'un objet comme le suicide devient problématique, notamment lorsque des énoncés peuvent être interprétés comme des actes déclaratifs de passage à l'acte. Bien plus que la simple réfutation, la dissuasion s'inscrit dans le contre-discours de la définition du suicide pour chercher à produire un effet de passivisation sur le sujet proposant d'agir dans une direction (un sens) suicidaire.

Nous nous sommes intéressée aux définitions préalables de la dissuasion, étant donné que ce vocable est parfois mal reçu par les acteurs de la prévention du suicide. Il est vrai que sa description fait date dans les traités juridiques et militaires, où elle est étroitement liée aux pratiques punitives (quand bien même celles-ci renverraient à une conception utilitariste). Or le sujet qui traverse une crise bio-psycho-sociale gagnerait à ne pas être/ se sentir davantage incriminé.

Persuadée que les concepts (en tant qu'objets ou catégories des scientifiques) ont une vie en dehors de la *catégorisation endogène* (celle de la culture),¹ nous nous sommes donnée comme tâche de faire l'état des lieux en ce qui concerne les définitions et les acceptions que recouvre le terme de dissuasion. Ce travail nous a permis de dégager un certain nombre de réflexions théoriques à propos des modalités définitoires dans la *catégorisation scientifique*. Elles constitueront la première partie de notre article. La seconde sera centrée sur les rapports qu'entretient la dissuasion avec les pratiques définitoires spontanées i.e. faites par des locuteurs anonymes.

Préliminaires théoriques

Les pratiques définitoires

La définition est un procédé général, commun aux sciences réputées «dures», ainsi qu'aux sciences dites «molles», par lequel la valeur d'un concept est explicitée. Élément central dans la théorie sémantique d'Aristote (cf. *Les Topiques*), elle éveille désormais l'intérêt des spécialistes du langage tout comme des locuteurs anonymes, du moment que sa fonction primordiale est de «guider le destinataire dans sa quête du sens» (CUSIN-BERCHE 2002: 156). Parmi les théoriciens de la définition, certains sont davantage concernés par les aspects communicationnels (tels les philosophes du langage, les pragmaticiens, les théoriciens de l'argumentation), d'autres par sa mise en forme linguistique et typographique (tels les lexicographes et/ou les éditeurs de dictionnaires (terminologiques comme encyclopédiques)).²

Ainsi Marandin et Fradin, en sémanticiens, examinent la définition lexicographique dans la perspective de l'analyse informelle du sens des mots. Selon les auteurs, l'action de définir est une activité naturelle, qui caractérise la compétence linguistique, la tâche des lexicographes pouvant apparaître comme une "simple codification" des pratiques spontanées des locuteurs anonymes. Dans la même optique, Riegel soutient que

(...) l'énonciation d'une définition est un acte empiriquement observable, qui répond à la question, implicite ou explicite, "qu'est-ce que X", interprétée comme une demande d'information sur le sens de X (RIEGEL 1987: 33).

Cependant, disent Marandin et Fradin, «cette évidence de la définition *dissimule* ce que les définitions expriment ou constituent: le sens» (1979:60). Ayant comme but l'explicitation, la définition joue donc un rôle considérable dans l'activité de catégorisation scientifique, réduisant le vague. Il est possible de rendre compte des catégories dont nous traitons par des *définitions intensionnelles* (en donnant «l'ensemble des traits définissant la classe d'objets dénotés par le mot») ou par des *définitions extensionnelles* (en énumérant les membres de la classe, ce qui ne peut se faire, en pratique, que de manière réduite) (cf. MOUNIN 2000: 98).

Entre conceptualisation et terminologie constituante

Les *concepts* sont, à notre sens, des objets de la représentation discursive, proches des *notions*, qui sont des objets de la pensée. Le niveau d'abstraction dont ils relèvent est cependant *misleading*, comme on dit en anglais, puisque, à la différence des notions, ils ne préexistent pas vraiment aux mots de la langue, comme une vision instrumentaliste du langage pourrait le concevoir. Si Rastier s'attache à montrer le cheminement du mot au concept, en passant par le terme, – du moins dans l'interprétation que nous lui donnons – c'est parce que dans la catégorisation scientifique, les concepts sont retravaillés de façon à ce qu'ils retrouvent des sens univoques, quelque chose de leur substance notionnelle primaire. «C'est le travail terminologique qui transforme la notion en concept» (RASTIER 1996).

Ainsi, le processus par lequel un mot devient terme comprend plusieurs opérations, dont: la *nominalisation* (effet d'objectivation), la *lemmatisation* (épuration des variations accidentelles du terme), la *décontextualisation* (définition du terme par lui-même, isolé du contexte d'emploi) et la *constitution du mot en type* (i.e. l'exemple représentatif de la classe des occurrences). C'est dans le cadre de cette dernière opération que la définition fait montre puisqu'elle «énonce, conformément au principe du positivisme logique (Carnap, Morris), les conditions nécessaires et suffisantes pour que le terme soit pourvu de sa dénotation correcte». Il rajoute: «dès que la définition est arrêtée, le terme est soustrait à l'interprétation» ; «un mot devient un terme quand il n'a plus de passé, et qu'on lui attribue une signification indépendante des variations induites par les acceptions et les emplois en contexte» (RASTIER 1996).

Le terme est censé exprimer le concept de façon univoque. L'avantage que présente l'institution du terme est qu'elle isole le mot-type de ses occurrences par le fait qu'elle donne une dimension normative à sa signification. Si «le signifié du mot élevé au rang de terme est une sémie construite», alors «les "concepts" à traiter sont des signifiés normés par les disciplines, reconnus par la terminologie [mais] leur valeur de connaissance n'est pas du ressort de la terminologie» (RASTIER 1996). En effet, la terminologie constitue le « domaine du savoir interdisciplinaire et transdisciplinaire ayant trait aux notions et à leurs représentations (termes, symboles etc.)» (FELBER 1987: 1). A la suite de Felber, Rastier retient que les notions, «entités conceptuelles», comme il les considère, priment en terminologie sur leurs expressions, linguistiques ou non, considérées en fait comme des variables, certes importantes, mais inessentiels. La terminologie, par sa volonté normative, règle le problème de toute pratique interprétative, en procédant de manière univoque: elle fait en sorte «qu'à toute occurrence d'un terme corresponde un type et réciproquement». En revanche, remarque Rastier, la «doctrine terminologique» laissant de côté la théorie du contexte, elle ne peut rendre compte de la manière dont la signification est transférée du définissant au défini, ni par quel biais elle transmet sa référence (RASTIER 1996). De ce fait, «la théorie de la définition semble inconciliable avec une théorie du contexte et du texte [puisqu'elle] suppose en effet que la signification puisse être indépendante des contextes, ou qu'elle les contienne pour ainsi dire en germe».

Selon Rastier «l'usage réitéré du mot dans une même pratique (...) [suscite] une impression référentielle assez stable et partagée pour créer l'illusion d'une stabilité des choses qu'il sert à catégoriser.» Le signifié linguistique «s'identifie proprement au concept» dans cette «conception référentielle» A la suite de Wüster et de Felber, Rastier s'interroge sur le bien fondé de la théorie selon laquelle les concepts et les signifiés relèveraient du système de la langue du moment qu'ils ne diffèrent pas selon les langues. Comme il le dit, «il faudrait pour cela que le lexique en relève, ce qui est douteux, et omettre que le sens résulte de l'interprétation des textes oraux et écrits par des sujets situés». En faisant remarquer que le problème de l'interprétation est rabattu dans ce cas sur la référence, Rastier conclut que «la terminologie est ici tributaire des limites de la philosophie du langage».

La définition dans les paradigmes linguistiques

Il existe plusieurs typologies relatives aux définitions, fonction des paradigmes scientifiques et de leurs métalangages. Suivant une vieille conception aristotélicienne, selon laquelle tout mot est susceptible de générer une définition, en instaurant une relation³ avec un terme "classifieur", la typologie des définitions est tributaire aux conceptions du lexique. Selon les paradigmes

linguistiques, Rastier en mentionne trois : 1/ en lexicographie: le lexique comme *nomenclature* (ex. dans la Bible); 2/ en terminologie: le lexique comme *taxinomie* (ex. dans les encyclopédies, procédant par réseaux sémantiques)⁴ ; 3/ en lexicologie: «tout lexique est une reconstruction, qui fait abstraction du contexte et du texte» (cf. RASTIER 1996)⁵

Cette triade ne recouvre qu'en partie les études sur la définition, qui distinguent les *définitions lexicographiques* (désormais DL), les définitions dites *scientifiques* ou *encyclopédiques* (DE) et les définitions en tant qu'objets textuels (cf. PASCUAL et PERY-WOODLEY 1995). Les DE sont formulées en langage naturel, avec un appel différencié à d'autres métalangages: elles appellent le modèle taxinomique, basé sur l'ensemble des classifications (on part du terme superordonné pour donner ensuite la différence spécifique). En revanche, les DL sont des équivalents (autonymes) de mot-titre (ou entrée) qui sont formulées par des paraphrases plus ou moins complexes. Présentes dans les dictionnaires, ces définitions sont conçues de manière polysémique (une définition pour chaque sens) ou de manière homonymique (elles apparaissent dans différents articles par un jeu de renvois symbolisé graphiquement). Ainsi, nombre de définitions lexicographiques sont circulaires i.e. elles renvoient d'un mot à l'autre. (BIDU-VRÂNCEANU 2005: 156).

Alors que les DE accumulent les données extralinguistiques, les DL se composent d'une partie linguistique, qui ne retient que ce qui est utile au fonctionnement correct du langage, en laissant de côté ce qui sert à la connaissance exhaustive du référent auquel le mot renvoie.(BIDU-VRÂNCEANU 2005: 155). De ce fait, les DL peuvent encore se diviser en trois sous-types: 1/ la *définition substantielle* correspond à un énoncé bipolaire, souvent agrémenté d'une indication d'inclusion (genre + différence spécifique) et s'utilise habituellement pour définir les noms; 2/ la *définition relationnelle* renvoie de manière économique à un mot considéré comme «base» ou «entrée»: elle s'utilise plus couramment pour les adjectifs, les verbes et les adverbes; 3/ la *définition ostensive* ou *référentielle* est utilisée à propos de concepts qui permettent d'indiquer la chose (ou le référent) en le montrant ou en l'illustrant, par une image (v. BIDU-VRÂNCEANU 2005: 156).

Pour la linguistique appliquée, cette triade peut servir de point de départ lorsque la tâche fixée est de définir un concept. Aussi avons-nous parcouru les dictionnaires terminologiques comme historiques à la recherche du «sens» et de la «signification» de la dissuasion avant de l'attacher (conceptuellement) à une pratique de prévention, un contexte dans lequel nous en connaissions la réfutation. Les résultats de cette recherche nous ont ramenée vers une modélisation comparables aux emplois des lemmes dans le sens commun.

La dissuasion dans la catégorisation scientifique (tableau synoptique)

Lemmatisation

Dissuasion est un nom d'action dérivé du verbe transitif *dissuader*, qui «régit de devant les noms et les verbes.» (FERAUD 1787-88: A803a).⁶

La famille du mot comprend en outre l'adjectif *dissuasif*, *-ive*, dérivé savant (par suffixation avec *-it*) du radical du supin latin *dissuasum*.⁷

Vue diachronique sur les précisions lexico-sémantiques

L'étymologie de ces lemmes est latine (*dissuadere* : *dis-* préfixe + *suadere* «persuader»), le verbe recouvrant dans cette langue le sens de «parler contre, détourner». Le terme y est importé du grec ?????????????? (cf. PLATON: 412b) signifiant «tournez par le verbe» (ALEXANDRE 1861: 353), pour traduire l'un des deux buts de l'orateur sur la scène publique (nous y reviendrons).

Son attestation en français est due à la traduction du *Livre de Tytus Livius de hystoire roumaine* par Bersuire, achevée vers 1356.⁸

Dans les dictionnaires anciens, nous le retrouvons à côté de «déconseiller» TLF 1606: 209 et DMF) et, une fois admis à l'Académie, il sera défini comme «détourner quelqu'un de l'exécution d'un dessein, le porter à ne pas exécuter une résolution prise» (DAF 1694: 507; 1762: 547; 1798: 432; 1835: 564). Le nom y est défini par tautologie («effet des discours, des raisons

qui dissuadent») dès la 1ère édition du *DAF*, qui l'inclut comme «terme dogmatique». Cette précision n'est pas gardée dans les éditions suivantes, ce qui prouve l'évolution sémantique. En revanche, la 5ème édition mentionne que ce terme est «peu usité» et cet emploi rare va se conserver jusqu'à présent (cf. *TLFi*).

Tombées en désuétude avec la rhétorique elle-même, les lemmatisations nominale et verbale refont surface dans le contexte du débat politico-militaire sur l'acquisition d'une capacité de dissuasion nucléaire. Si Michel Debré est le premier à faire usage de ces vocables (dans cette nouvelle acception), passant de *force de frappe* à *force de dissuasion* dans son programme militaire soutenu devant l'Assemblée nationale en 1960 (cf. SIRINELLI 2003:366), c'est avec l'œuvre de Beaufre, *Dissuasion et stratégie* (1964: 30), que la locution *de dissuasion* va s'imposer dans les usages. Elle traduit l'adjectif anglais *deterrent*, utilisé à propos d'armes (notamment de destruction nucléaire), de puissance et de politique.⁹

Ensuite le nom est employé tout seul dans des expressions comme: *mécanisme de la dissuasion*, *lois propres à la dissuasion etc.*) ou dans des typologies spécialisées: dissuasion active (*active deterrence*), ~ définie (*basic ~*), ~ étendue (*extended ~*), ~ graduée (*graduated ~*) et ~ nucléaire (*nuclear ~*).

Un transfert de sens est finalement opéré par l'extension du terme à d'autres domaines (e.g. l'expression figée *parc de dissuasion* signifiant «parc relais»). Le *GDT* donne trois domaines d'application à propos de la dissuasion: mathématique (recherche opérationnelle), gestion (organisation administrative et technique) et armée, avec les dates d'opérationnalisation respectives 1967, 1974, 1978 et des définitions pour les deux dernières: «procédé qui vise à détourner le personnel de certaines actions ou attitudes» et «action visant à empêcher un adversaire ou un ennemi potentiel d'accomplir une action hostile par crainte de conséquences, en particulier des représailles par arme nucléaire». Ces acceptions n'épuisent pas la définition du concept.

Modélisation

Dans son acception la plus large, *dissuader* revient signifier «détourner quelqu'un de son intention de faire quelque chose» (cf. *DLF*) et plus précisément «de l'exécution d'un dessein ou d'une résolution prise», selon la 8ème édition du *DAF* (1932-5: 1: 407). Par rapport aux éditions précédentes (*supra*), cette définition exclut le syntagme «porter à», qui se retrouve en effet dans le sémantisme inhérent du verbe «détourner». Certains dictionnaires électroniques insistent néanmoins sur cette idée d'influence sur autrui en précisant qu'il s'agit de «détourner par conseil» (cf. LITTRE, *Médiadico*), voire «par persuasion» (*Médiadico*). L'idée est développée ou non dans les entrées dictionnaires, de sorte que «convaincre quelqu'un de renoncer à faire quelque chose» (*La-conjugaison*) ou, encore «(faire renoncer) convaincre qqn de ne pas faire qqch» (*The Free Dictionary*) revient à «amener (quelqu'un) à renoncer (à un projet)» (*Encarta*). D'autres dictionnaires évoquent l'idée d'arrêt: «empêcher de faire, détourner d'une volonté de réaliser» (*Dicoplus*).

Au regard de toutes ces variantes, nous nous rendons compte qu'une modélisation est possible afin de les ramener à une sorte d'épure (Fig. 1) qui rendrait de manière économique le «noyau dur» de la définition. Elle repose sur des concepts élémentaires (en majuscules) et d'autres qui, pouvant être sous-entendus, peuvent être omis (mis entre parenthèses) dans l'actualisation linguistique, mais qui restent néanmoins présents dans la représentation mentale.

Figure 1: La définition modélisée de la dissuasion

DETOURNER DE : amener à/ convaincre / faire / porter à + ne pas faire / renoncer

(QUELQU'UN)

UN PROJET : faire / exécution + intention / dessein / résolution + prise

(PAR UN MOYEN : conseil / persuasion)

L'analyse sémique dévoile à l'intérieur de chaque concept des phases d'action (qui sont figurées par le signe +), la langue disposant de plusieurs manières pour les verbaliser (ce que nous avons rendu par le signe /), ainsi que le témoignent les entrées dictionnaires évoquées.

L'existence des expressions comme «dissuader quelqu'un d'une entreprise» (LITTRE), où le terme *d'entreprise* reprend l'idée de «projet», nous met devant une impasse: soit notre épure est redondante, soit l'expression du *Littré* est pléonastique. Serions-nous prêts à accepter des définitions qui se réduiraient à la mise en équivalence des notions?

Dans une perspective synchronique, nous rapportant aux dictionnaires du français contemporain, le terme sélectionne comme synonymes directs: *conseiller de ne pas, convaincre, déconseiller, décourager, dégoûter, déterminer de ne pas, détourner, distraire, écarter, éloigner, inciter à ne pas, persuader de ne pas* – et, par transitivité, avec: *dérouter, dévier, disjoindre, égarer, éliminer, isoler, mettre à l'écart, ouvrir, partir, repousser, rompre, séparer, sortir* (synonymes des termes de la première série, ces-derniers entretiennent avec *dissuader* un rapport de synonymie de deuxième degré).

Quant bien même ces notions seraient très proches sur une carte sémique, le recours aux synonymes nous renseigne très peu sur l'emploi qu'il est permis de faire du signifiant *dissuasion* dans la société actuelle. Dans la prochaine section, nous évoquons la manière dont il a été revendiqué dans les domaines de défense nationale et comment ceux-ci ont contribué à déplacer le rapport signifiant / signifié par une définition trop restrictive du concept en question.

Qu'il nous soit permis au passage de faire remarquer qu'en roumain, l'usage des termes *a disuada, disuasif, disuasiune* est encore plus réservé, s'agissant d'une notion nouvelle. Elle a été récemment empruntée au français et ne se trouve que dans les dictionnaires de «néologismes»¹⁰ et d'orthographe les plus complets, avec des définitions similaires. Nous reprenons celle du *MDN* (2000:230), qui éclaire d'un regard nouveau la définition du concept: *insisten?? (pe lâng? cineva) pentru a-l face s?-?i schimbe hot?rârea* «insistance (auprès de quelqu'un) pour le faire changer de décision». L'idée d'influence y est présentée comme un processus répétitif, pour la réalisation duquel le sujet redouble d'effort. Par ailleurs, le verbe «changer» n'apparaît pas dans les définitions françaises en tant que tel, étant masqué sous «détourner».

La dissuasion dans le sens commun

Si des disciplines comme le droit ou la technique militaire ont conceptualisé le terme de *dissuasion*, c'est qu'elles ont construit autour tout un ensemble de réflexions servant leurs objectifs propres (descriptif, déontologique etc.). A les lire, il serait légitime de se demander s'il existe une éthique, voire un «bon usage» de la dissuasion. Cependant, dans l'imaginaire socio-discursif français, le vocable ne contient pas de charge sémantique axiologique (encore moins négative) puisque la population générale l'emploie pour décrire des tentatives d'empêchement d'un passage à l'acte. Sur le forum *Infosuicide.org*, par exemple, un fil de discussion s'intitule «Besoin de conseil pour dissuader quelqu'un». Dans les messages archivés, nous pouvons lire «si le fait d'en dissuader certains peut les aider à passer un cap difficile (...) c'est déjà important» ou encore «Si j'avais su mieux vous comprendre, j'aurais pu sans doute pu vous dissuader de prendre une telle décision». D'autres messages prennent une allure contestataire: «Lire ce genre de messages peut dissuader les gens en dépression de venir s'exprimer ici» ou encore «Si tu viens raconter ça pour dissuader du suicide, je pense que ça ne sert pas à grand chose». Cela prouve, d'un côté, la capacité des locuteurs à catégoriser la dissuasion, et de l'autre, la nature subversive du processus. Sa réalisation est possible notamment sous l'apparence de sa négation énonciative: «Je n'ai pas l'intention de te faire la morale, ni d'essayer de te dissuader de commettre l'irréparable. Mais sache que (...) », ou encore: «Je ne veux pas vous dissuader de la réalité de votre souffrance. (...) Je sais seulement que (...)».

Ces vocables sont de plus en plus présents dans notre vocabulaire. Nous les retrouvons dans les œuvres de fiction, romans et séries télévisées, dont certaines sont de vrais essais épistémologiques à échelle réduite: «Le but d'une métaphore c'est de dissuader les gens de faire un truc en leur promettant qu'il leur arriverait un truc plus terrible que ce qu'ils pensaient avant.» (*Dr. House*, série diffusée sur TF1). Un romancier roumain l'oppose à l'instigation, dans un parallélisme qui la rapproche du découragement, opposé, lui, à l'incitation, mais la prosodie joue de toute évidence un rôle important dans cette mise en contraste: «Mais c'est de l'incitation, ça, camarade, pas un découragement; de l'instigation, pas de la dissuasion!»¹¹

Un autre énoncé, extrait d'une série télévisée (doublée en français), nous fait douter de la seule acception de la dissuasion comme effet: «L'ensemble de mes cinq psychiatres m'a dissuadé de venir à ce rendez-vous.» (*Spin City* diffusé sur Comédie). En effet, le passé composé du verbe *dissuader* montre qu'un processus argumentatif a eu lieu et l'on pourrait s'attendre à ce que le sujet ne se rende pas au rendez-vous (si la dissuasion se définissait par la réussite de l'argumentation). Le déictique «ce» indique un comportement contraire et ce, alors même que le sujet admet avoir été la cible d'une dissuasion. Il est donc possible de considérer la dissuasion comme un processus et non seulement comme un effet. Le processus dissuasif entraîne l'adhésion du sujet ou bien suscite une réfutation de sa part (qui se manifeste par un comportement contraire).

La définition stipulatoire

Toute définition est basée sur le postulat qu'il est possible de trouver une expression (mot, syntagme, paraphrase) qui soit équivalente d'un point de vue sémantique à l'unité étudiée. Ainsi, elle correspond à une opération métalinguistique ou au résultat de celle-ci (cf. BIDU-VRÂNCEANU 2005: 155). En tant qu'opération discursive, la définition est comparable à la description, l'explication, la reformulation et même à l'argumentation (v. PLANTIN 1996: 52-55) et aux actes de discours (v. PASCUAL et PERY-WOODLEY 1995). En effet, selon Virbel (1985), les définitions sont pourvues d'une valeur performative qui est issue de leurs conditions énonciatives et/ou de leur mise en forme matérielle. Cette valeur confère aux définitions le statut d'actes de discours.

C'est ainsi qu'à la suite de Searle, Riegel oppose la *définition stipulatoire* ou *prescriptive* (par laquelle on assigne un sens arbitraire à un terme, au moyen d'actes déclaratifs, commissifs ou directifs) à la *définition descriptive*, plus courante en linguistique traditionnelle, qui correspond à une assertion spécifiant l'usage des mots dans une communauté linguistique. En effet, pour celles des sciences du langage qui se fixent des objectifs normatifs, la théorie de la définition est un apport méthodique important (RASTIER 1996). Elle s'avère également opérante et opérationnelle dans les approches du discours et/ou du texte. L'analyse du discours s'intéresse ainsi aux stratégies définitionnelles mises en oeuvre dans l'énonciation. De ce fait la notion d'acte se rattache à celle du statut de l'énonciateur, étant donné que la performativité de l'acte définitoire est assurée par une position d'autorité, sociale ou scientifique (cf. CUSIN-BERCHE 2002: 158).

S'il est vrai que «les textes scientifiques sont aussi argumentatifs que persuasifs» (cf. RASTIER 1996), il est également connu (empiriquement) que dans la démarche pratique, la définition suit l'analyse, elle ne la précède pas (BIDU-VRÂNCEANU 2005: 156). Ainsi, Plantin souligne que «si la définition est correctement établie, elle peut servir de fondement pour des argumentations par la définition ; [en revanche] si elle a été établie de façon polémique, elle devient elle-même argumentative» (PLANTIN 1996: 52). C'est ce que nous allons illustrer à présent, en prenant appui d'un côté sur la différence entre les *définitions stipulatoires* (ou *prescriptives*) et les *définitions descriptives* (cf. RIEGEL 1987), et de l'autre entre les *définitions naturelles* i.e. faites par les locuteurs anonymes et les *définitions conventionnelles*, qui sont l'oeuvre des techniciens. (cf. MARTIN 1990).

La dissuasion par la définition

Nous avons vu, dans la première partie de cet article, quel est l'état des lieux des définitions lexicographiques et terminologiques concernant la dissuasion. Nous traiterons désormais de la *définition naturelle stipulatoire*, telle qu'elle est utilisée dans des contextes virtuels interactifs autour du suicide.¹²

Nous utiliserons les termes latins *definiendum* et *definiens* pour désigner d'un côté la notion qu'il s'agit de définir et de l'autre, la structure qui sert à accomplir l'acte de définition. Nous verrons que, selon le cas, cette structure prend la forme d'une description, d'une expression identique sur le plan morphématique etc.

Les énoncés définitoires copulatifs

Les énoncés définitoires copulatifs ont été définis par Riegel comme des énoncés contenant un *definiendum* et un *definiens* reliés par une copule, correspondant le plus souvent à une forme indicative du verbe *être*.

Dans le contexte virtuel interactif, la dissuasion par la définition pose de manière récurrente le problème de l'identité entre la notion de SUICIDE et celles de COURAGE/ LÂCHETE, PÊCHE, EGOÏSME, BÊTISE. Ces dernières sont issues des processus de *stéréotypage* culturels. La plupart connotant des traits négatifs, elles peuvent fonctionner de manière dissuasive ssi les définitions les contenant sont reçues par des interlocuteurs enclins à la suggestibilité. Cette condition de statut n'est pas suffisante: les catégories en question, pour négatives qu'elles soient, n'ont pas de force dissuasive inhérente. Par conséquent, ces illocutions assertives sont davantage des actes de réfutation qui ne garantissent aucunement l'empêchement d'un passage à l'acte.

Nous n'irons pas plus loin avant de faire la remarque, peu étonnante, qu'il apparaît dans la structure du *definiens*, un couple

oppositionnel : le suicide est défini tantôt comme un acte de courage, tantôt comme un acte de lâcheté. Il y a pour cela une explication assez simple. Premièrement, la définition spontanée ou *naturelle* (celle de la catégorisation endogène) n'a pas vocation d'exhaustivité, comme, par exemple, les définitions que l'on trouve dans les dictionnaires ou les ouvrages scientifiques, qui procèdent par l'énumération des conditions nécessaires et suffisantes permettant d'établir une identité entre le *definiendum* et le *definiens*. Par conséquent, la définition que les locuteurs anonymes donnent du suicide ne reflète qu'un aspect de la chose. Deuxièmement, le mot SUICIDE fait référence à des champs notionnels propres à chaque être de pensée et malgré les avancées philosophiques, psychologiques et psychiatriques, il est toujours impossible de déterminer avec exactitude s'il appartient à la catégorie référentielle du COURAGE ou à celle, antonymique, de la LÂCHETE. C'est que ces deux catégories n'ont pas elles-mêmes de bornes fixes, leurs références étant toujours circonstancielle, quand bien même serait-il plus facile d'établir, en ce qui les concerne, des significations unanimes. En effet, si les deux mots, «courage» et «lâcheté» contiennent des sèmes que tout membre de la communauté linguistique est à même d'identifier, on ne peut dire la même chose de l'attribution de référents pour l'une ou l'autre des catégories. Néanmoins, ce qui nous intéresse ici davantage c'est la manière dont ces bribes de définition sont insérées dans le discours et leur potentiel dissuasif.

En ce qui concerne la mise en équivalence entre le SUICIDE et le COURAGE (1), la mise en forme typographique tient la place de la copule. Dans cet énoncé tiré d'un forum roumain, les points (au nombre de cinq) suspendent la représentation d'une définition plausible.

(1) Le SUICIDE..... le courage d'appuyer la gâchette et de voir ce qui se passe par la suite ou le courage de ne pas appuyer la gâchette et de voir ce qui se passe par la suite *SINUCIDAREA*..... *curajul de apasa pe tragaci si de [a] vedea ce se intampla in continuare sau curajul de a nu apasa pe tragaci si de a vedea ce se intampla in continuare*(124, RP2)

Ainsi, la disjonction morphématique entre l'affirmation et la négation d'un même contenu propositionnel montre que la relation entre le *definiendum* et la notion prise pour genre prochain est problématique, d'autant plus que la négation change la référence du *definiens*. En effet, dans la première partie de la disjonction, le suicide est comparé à un acte de courage; dans la seconde, l'extension de la prédication implique le courage de vivre par opposition au courage de se donner la mort. Cette deuxième partie n'est plus une définition, mais une contestation de la définition contenue dans la première partie de l'énoncé. L'allusion se veut dissuasive.

D'autres énoncés intègrent la contestation au niveau de la préface performative («je ne pense pas que»), qui indique clairement que la définition spontanée est une affaire de point de vue.

(2) Je ne pense pas que se suicider est une preuve de courage ou de lâcheté. Bien des gens le font parce qu'ils ne désirent plus vivre. *Nu cred k a te sinucide e o dovada de curaj sau lasitate. Multi oameni o fac fiindca nu isi doresc sa mai traiasca.* (15, RP2)

Dans (2), il s'agit de définir la même notion que dans (1), i.e. le SUICIDE, bien que le *definiendum* soit exprimé par sa forme verbale. La définition est ici construite sur deux plans: d'abord par représentation différentielle (le locuteur dit ce que le suicide n'est pas), qui est dans le même temps une réfutation d'opinions antérieurement exprimées; ensuite par assertion d'un contenu qui est posé comme connaissance (vs. opinion, croyance). La disposition des arguments montre également une contestation du genre prochain établi: selon cet énonciateur, le suicide n'est pas à définir dans son rapport aux catégories de COURAGE ni de LÂCHETE, mais par référence à une catégorie volitive, i.e. le DÉSIR DE VIVRE.

Rapporté à la notion de LÂCHETÉ, le suicide est défini de manière hésitante. Ainsi, la prédication est atténuée par des formules modales marquant l'opposition subjective (*tout de même, à mon avis*) ou le *definiens* est introduit par une tournure indéfinie (*un acte de*), qui réduisent la force illocutoire définitoire. Dans le même temps, le genre prochain (*acte de lâcheté*) est déterminé soit par une qualification superlative, ex. (3), (4) et (7), soit par une description explicative, ex. (5) et (6) qui montrent le sujet énonciateur dans une posture de recherche argumentative (*mais si, mais il faut... et je pense*).

(3) Le suicide est, à mon avis, le plus bas acte de lâcheté. *Sinuciderea, dupa parerea mea este cel josnic act de lasitate.* (55, RP2)

(4) Celui-ci est un acte d'extrême lâcheté... *Asta e un act mare de lasitate ...*] (308, FC)

(5) Mais si, c'est un acte de lâcheté, (...). Tu as peur de vivre. La vie est une provocation, tu n'as pas le courage de l'affronter. C'est facile de mourir et d'échapper à tout. *Ba da, este act de lasitate, (...). Ti-e frica sa traiesti. Viata e o provocare, nu ai curaj sa o accepti. E usor sa mori si sa scapi de toate.* (57, RP2)

(6) c'est un acte de lâcheté tout de même... renoncer si facilement à tout... MAIS il faut beaucoup de courage pour mettre fin à sa vie... et je pense qu'un grain de folie aussi... *e un act de lasitate totushi...sa renuntzi asa usor la tot... DAR ai nevoie de mare curaj ca sa pui capat vietzii...shi cred ca shi de putzina nebulie...*(171, FC)

(7) Sérieusement parlant, je vois le suicide comme l'acte suprême d'égoïsme et de lâcheté, comme les gens sont égoïstes par leur nature et trop peu sont vaillants... *serios vbind, vad sinuciderea ca pe actul suprem de egoism si lasitate cum oamenii sunt egoisti prin natura lor si prea putini [s]unt viteji...* (263, FC)

L'identité entre SUICIDE et LÂCHETE n'est donc pas facile à poser. Il faut souvent une autre entité, comme s'il manquait un argument: FOLIE dans (6), EGOÏSME dans (7). Dans le contexte de l'échange, la définition rappelle l'intention dissuasive.

Au regard du dernier exemple, ainsi que de (8), ci-après, la relation SUICIDE et EGOÏSME est également médiée par des tournures superlatives du *definiens*, lequel s'explique par la description appuyée par le lieu commun (*après toi, le déluge*). La prédication est adressée, de telle manière que la fonction conative l'emporte sur le figement de la formule historique. C'est que la définition, une fois de plus, joue un rôle communicatif qui demande réflexion à l'interlocuteur, tout en lui rappelant ses responsabilités civiques et morales.

(8) Le suicide est, comme on l'a déjà dit ici, un acte particulièrement égoïste. Il est égoïste parce que tu ne penses qu'à ton bien. Après toi, le déluge... parce que ça va aider qui le fait que tu te suicides? Toi tout seul. *Sinuciderea este, asa cum s-a mai zis aici, un act deosebit de egoist. Este egoist pentru ca nu te gandesti decat la binele tau. Dupa tine poporul.. pentru ca pe cine ajuta faptul ca te sinucizi? Doar pe tine.*] (268, FC)

La définition du suicide par les traits négatifs s'apparente au type d'*argumentation par les conséquences* (v. PLANTIN 1996: 43). Par ailleurs, lorsque le *definiens* construit la référence à la catégorie du PÊCHE, ex. (9) à (14), l'énonciation oscille entre constructions appréciatives (*très/ trop grand, l'un des plus grands, le plus grave*), préfaces performatives persuasives (*blague à part, vraiment*) et modalités épistémiques plus ou moins affirmées (*je sais, peut-être, précisément*).]

(9) Et je sais que le suicide est un très grand pêché, peut-être que c'est pour ça que ceux qui se sont suicidés n'ont pas eu droit à la messe dans l'église... *Si *sh ca sinuciderea e un pacat f mare, poate ca de-aia cei care s-au sinucis nu au avut parte de slujba in biserica...*] (232, FC)

(10) Blague à part, le suicide est vraiment un très grand pêché, c'est précisément pour ça que les suicidés ne sont pas admis dans l'église. *lasand gluma, sinuciderea chiar este un pacat foarte mare, exact din cauza aceasta sinucigashii nu sunt bagatzif [in biserica.]* (236, FC)

(11) Ce qui m'a empêché lorsque je voulais me suicider? l'idée que le suicide est un pêché trop grand *ce m-a oprit atunci cand am vrut sa ma sinucid? ideea ca sinuciderea este un pacat prea mare*] (226, FC)

Comme la définition repose ici sur un argument d'autorité (évidée en surface, la référence à la divinité est contenue dans la charge sémantique du *definiens*), la prise en charge énonciative n'est pas totale. Certains énoncés, (12) à (14), transforment la copule par la passivisation du verbe *considérer*, dont le sémantisme inhérent fonctionne à la fois comme une manière objectivante se rapprochant de la définition scientifique et comme un renvoi énonciatif à la non personne, notamment lorsque celui qui définit ne partage pas le point de vue exprimé dans la définition: *du point de vue religieux vs moi je n'y crois pas*, ex. (12).

(12) Du point de vue religieux, le suicide est considéré comme l'un des plus grands pêchés. (...) Il se peut que ce soit un pêché, mais moi je n'y crois pas. *Din punct de vedere religios, sinuciderea este considerat unul din cele mai mari pacate. (...) S-ar putea sa fie un pacat, dar eu nu cred.* (268, FC)

(13) Moi, je ne veux pas mourir. (...) non pas parce que le suicide est considéré un pêché etc. *Eu nu vreau sa mor. (...) nu pentru ca sinuciderea este considerata un pacat, etc.*(261, FC)

(14) Le suicide est l'acte le plus grave, parce qu'il est considéré comme le dernier acte de la vie, et si le dernier acte de la vie est un pêché, il est clair que tu n'as pas eu le temps de te repentir, par conséquent tu finiras en enfer, là où le feu éternel brûle, tu ne veux même pas savoir de quoi ça a l'air, et je te le dis franchement que ce serait très moche de brûler éternellement, c'est-à-dire ne plus mourir, mais juste souffrir. *sinuciderea este ce mai grava fapta, deoarece este considerat ultima fapta din viata, iar daca ultima fapta din viata e pacat, e clar ca nu ai avut timp sa te pocaiesti, asadar ajungi garantat in iad, acolo unde arde focul vesnic, nici nu vrei sa aflii cum e, si iti spun eu sigur ca ar fi foarte nasol sa arzi o vesnicie, adica sa nu mai mori, doar sa te chinui.*(145, RP2)

La complexité de l'énoncé (14) est telle qu'il combine presque tous les procédés définitoires évoqués jusqu'ici et quelques autres en plus:

-

nominalisation du *definiendum* (le suicide); copule épistémique i.e. indicatif présent du verbe être (*est*); superlativisation du genre prochain (*l'acte le plus grave*);

-

explication enchâssée dont l'architecture interne est un syllogisme inférentiel (*parce que ... et si... il est clair que... par conséquent...*) qui rappelle l'argument d'autorité par la transformation passive de la copule (*est considéré*) tout en déplaçant la référence du DERNIER ACTE DE LA VIE vers le PÊCHE et en introduisant l'argumentation par les conséquences négatives (FIN INFERNALE) par le biais de de la manière d'adresse directe dont la fonction est conative et dissuasive par l'effet de rappel à l'ordre produit (*tu ne veux même pas savoir*);

-

d'autres définitions sont emboîtées dans la structure du *definiens*, lorsque celui-ci introduit des catégories référentielles nouvelles (FIN INFERNALE, FEU ETERNEL); elles sont marquées au niveau du discours (*là où, c'est-à-dire*), en étant quelques fois assumées au niveau énonciatif (*je te le dis*) auquel cas le sujet énonciateur recherche des moyens de convaincre par le recours à la qualification superlative (*très moche*), aux adverbes de phrase (*franchement*) ou de constituant (*juste*).

Il est fréquent dans les contextes interactifs étudiés de trouver des énoncés définitoires où le sujet émetteur se montre dans la quête du genre prochain. Dans (15), il avoue son ignorance (*je ne sais pas*); la copule est une forme de *paraître* dont les contours conceptuels construisent une prédication d'autant plus incertaine qu'elle est réduite à la première personne,

énonciative. Le *definiens* est lui aussi une catégorie du vague puisque le genre prochain (BÊTISE) se construit dans une relation de référence virtuelle (*la plus grande ... qui puisse exister*).

(15) Je ne sais pas... mais le suicide me paraît la plus grande bêtise que quelqu'un puisse faire *nu stiu ...dar sinuciderea mi se pare cea mai mare prostie pe care o poate face cineva* (308, FC)

L'exemple (16) contient une définition différentielle : le locuteur dit ce que le suicide n'est pas, en soulignant le risque d'inclusion dans la catégorie du *definiendum* des éléments qui ne remplissent pas toutes les propriétés nécessaires et suffisantes, ces éléments étant considérés comme des demi-mesures. La néologie (*semi-mort*) est qualifiée par une relation prédicative qui rappelle le titre de l'enfilade (i.e. *Kterinka & Aberatzii* «Moquerie et aberrations») avant d'être définie par la structure appositive, à l'intérieur de laquelle est insérée une autre définition à l'aide du marqueur «genre».

(16) La semi-mort à cachets est une aberration, les tentatives de suicide genre "je prends quelques cachets, mais je m'en sors", est de la poudre aux yeux, ce n'est pas du suicide (...) *Semimoartea cu pastile e o aberatzie, tentativele de sinucidera gen "iau ceva pastile da' scap" e de spoiala, nu e sinucidera (...)* (48, FC)

La subjectivité énonciative est souvent présente dans la définition spontanée. Certains locuteurs (17) font appel à des représentations stéréotypées qui permettent au *definiendum* de se déplacer dans le cotexte droit de la copule. Certes, l'interprétation que nous faisons tient compte de l'orientation globale de la situation de communication, qui s'attache à définir le SUICIDE et pas l'AMOUR. Notons aussi que le cliché est inséré dans le discours par un changement de code (la situation de communication est un forum roumain, alors que la définition est en anglais).

(17) L'amour est la forme de suicide la plus lente. *love is the slowest form of suicide* (121, RP2)

Cet énoncé n'a d'ailleurs aucune valeur dissuasive et sa pertinence communicative est discutable (il ne participe pas à la construction de l'ethos suicidaire non plus). C'est là un problème que posent souvent les stéréotypies intertextuelles dans le contexte d'échange entre une personne lambda et une personne suicidaire. Et c'est bien sous cet angle qu'il faut comprendre l'impossible définition du suicide, telle qu'elle est posée (assertée) dans (18), ou le verbe *être* (synonyme d'exister), n'est plus copule, mais verbe prédicatif, le *definiendum* se suffisant à lui-même.[13](#)

(18) Certains disent que c'est de la lâcheté, d'autres disent que c'est du courage, d'autres encore disent que c'est une sottise, moi je ne peux dire que le suicide est tout simplement. *Unii spun ca este lasitate, unii spun ca este curaj, altii spun ca este o prostie, eu nu pot sa spun decat ca sinuciderea /este/ pur si simplu.* (268, FC)

Pour des raisons d'économie rédactionnelle, nous traiterons les énoncés définitoires descriptifs dans un autre contexte. Bornons-nous de situer notre contribution, avant de conclure, dans la perspective des travaux sur corpus, à l'instar des recherches en pragmatique textuelle.

De l'acte définitoire à la définition - objet textuel

Rastier considère la définition comme «un genre textuel fort codifié,», supposant un «contrat interprétatif» et prescriptif, qui stipule de «considérer l'équivalence entre le définissant et le défini comme une identité»¹⁴

De même, pour Pascual et Pery-Woodley (1995 et 1997) la définition est un objet textuel fonctionnel (vs un objet isolé), sa représentation servant à générer des textes automatiques et à extraire des informations à partir de documents donnés. Dans la lignée Strawson (1971) - Virbel (1987), ces auteurs appliquent au texte la relation intention/ convention, selon la procédure suivante: l'émetteur (d'une définition) a l'intention de produire un certain effet sur le récepteur, qui est de prendre son énonciation pour une définition. Selon la théorie des actes de langage, l'effet ne se produit pas si le récepteur n'a pas reconnu l'intention de l'émetteur. Celui-ci a donc intérêt de marquer son intention, par des artéfacts de signification conventionnelle (par ex. la mise en forme matérielle du texte). En effet, «le statut de "définition" de B dépend d'une action particulière que l'auteur réalise et qui consiste en ce qu'il indique comment B doit être entendu» (PASCUAL, PERY-WOODLEY 1995: 6-7). Comme ces auteurs le disent,

le critère de satisfaction d'un acte de discours correspond à sa performativité et non pas à son adéquation à un modèle préexistant. Ainsi, cette "définition" peut par ailleurs être réussie ou ratée par rapport à l'art de définir un terme, elle tire son statut de "définition" de la performativité d'un acte textuel particulier. (PASCUAL et PERY-WOODLEY 1995).

Elles proposent une "modélisation" de l'objet définition dans le cadre de textes de type consigne, tels que les manuels de logiciels en ligne. Inspiré de la RST (*Rhetorical Structure Theory*) et du modèle de représentation de l'architecture textuelle, leur modèle prend en compte aussi bien le plan de la structuration interne ("la définition en tant que texte") que le plan de son intégration et de son articulation dans un texte structuré ("la définition dans le texte"). Dans le même temps, il rend compte du contenu propositionnel de la définition (sa contribution à la sémantique du texte) tout en établissant des relations entre les éléments visuels contrastifs et cette sémantique.

Conclusions

Au regard des travaux sur la définition, les propriétés de celle-ci peuvent se dire de nature qualifiante (telle la richesse sémantique) ou fonctionnelle (telles l'univocité, l'efficacité communicationnelle i.e. à message univoque, consigne opérante, l'effort minimisé de perception / lecture etc.) (v. aussi PASCUAL et PERY-WOODLEY 1995). Les définitions dictionnairiques (DE ou DL) sont des définitions isolées, hors texte et hors contexte. Alors que les études antérieures sur la définition (REY 1990 ; MARTIN 1990), s'enquéraient de la polysémie du terme, Pascual et Pery-Woodley préfèrent travailler sur corpus en opposant les définitions dictionnairiques aux énoncés définitoires dans les textes (1995). Si l'on en croit ces auteurs, l'étude de la définition perd de sa richesse lorsqu'elle est traitée hors-texte. C'est pourquoi nous avons essayé de définir la dissuasion selon un protocole comparatif, en opposant la catégorisation scientifique à la catégorisation endogène. La définition spontanée (ou naturelle) nous est apparue dans le contexte virtuel interactif thématissant le suicide comme une schématisation marquant l'intention dialogique par une distribution de rôles communicationnels opposés. En effet, selon la position discursive de celui qui l'énonce, elle a vocation de produire un effet dissuasif sur les partisans du suicide ou bien celui d'explicitation (macro-textuellement), si son énonciateur se qualifie comme suicidaire, auquel cas elle apparaît comme un acte de réfutation (micro-textuellement). Notons tout de même que la valeur performative (l'intention de communication) n'est pas toujours conforme à l'effet réellement produit sur l'interlocuteur et quand bien même le but ne serait pas atteint, la performance de l'acte/ du processus reste un fait.

Sigles utilisés

DE = définition encyclopédique

DL = définition lexicographique

Bibliographie

BHVF = *Base Historique du Vocabulaire Français (Datations et Documents Lexicographiques)*, J.-Y. KERVELLANT, ATILF, atilf.atilf.fr/jykervei/ddl.htm

DAF = Dictionnaire de l'Académie Française, éd. 1694, 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878, 1932-5, Nancy, CNRTL, 2008, <http://www.cnrtl.fr>.

DLF = Dictionnaire de la langue française, Benchmark Group, www.linternaute.com/dictionnaire/fr/

DMF = Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500), ATILF / CNRS / Nancy Université, 2007, <http://www.atilf.fr/dmf>.

DN = F. MARCU, Dictionar Uzual de Neologisme Dictionnaire Usuel de Néologismes, Bucarest, Saeculum, 1999.

GDT=Le Grand dictionnaire terminologique, Office Québécois de la Langue Française, http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp.

MDN = F. MARCU, *Marele Dictionar de Neologisme* Le Grand Dictionnaire de Néologismes, Bucarest, Saeculum, 2000, <http://dex-online.ro/cauta.php>.

TLF = NICOT, Thresor de la langue françoise, Paris, David Douceur, 1606.

TLFI = Le Trésor de la Langue Française Informatisé, Nancy, CNRTL, 2008, <http://www.cnrtl.fr>.

Autres sources tertiaires

- Dicoplus, www.dicoplus.org

- Encarta, <http://fr.encarta.msn.com/>

- La-conjugaison, www.la-conjugaison.fr/du/verbe/dissuader/php.

- Médiadico, <http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition//1>

- The Free Dictionary, Farlex, www.thefreedictionary.com

C. ALEXANDRE, *Dictionnaire grec-français*, 1861.

A. BIDU-VRÂNCEANU, «Définitie» in BIDU-VRÂNCEANU, C. CALARASU, L. IONESCU-RUXANDOIU et al., *Dictionar general de stiinta ale limbii*, Bucarest, Nemira, 2005, p. 155-156.

F. CUSIN-BERCHE, «Définition» in P. CHARAUDEAU, D. MAINGUENEAU (sous la dir. de), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002, p. 156-158.

J.-F. FERAUD, *Dictionnaire critique de la langue française*, Mossy: Marseille, 1787-8.

E. LITRE, *Dictionnaire de français*, 1863-1877, <http://francois.gannaz.free.fr/Litre/xmlitre.php>

G. MOLINIE, «Définition» in *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, LGF, 1992.

G. MOUNIN, «Définition» in *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, Quadrige/PUF, 2000 (3ème éd.), p. 97-98.

Sources primaires

•

www.fanclub.ro

•

www.infosuicide.org

•
www.roportal.ro

P. GOMA, *Roman intim*, Bucarest, Alfa, 1999.

Sources secondaires

F. DURAND, «Rhétorique et image publicitaire» in *European Medi@Culture-Online*, 1970 [en ligne le 13.02.04], <http://perso.wanadoo.fr/jacques.durand/Site/Bdd.htm>, consulté le 26 avril 2009.

J.M. MARANDIN, B. FRADIN, «Autour de la définition: de la sémantique à la lexicographie» in *Langue française*, n.1, 43, 1979, p. 60-83.

R. MARTIN, «La définition "naturelle"» in J. CHAURAND, F. MAZIERE (éds.), *La Définition*, Paris, Larousse, p. 86-95.

E. PASCUAL, M.-P. PÉRY-WOODLEY, «Modèles de texte pour la définition» in *Actes, Premières Journées Scientifiques et Techniques du Réseau francophone de l'Ingénierie de la Langue* de l'AUELF-UREF. AUELF-UREF, 1997, p. 137-146.

E. PASCUAL, M.-P. PÉRY-WOODLEY, «La définition dans le texte» in J.L. NESPOULOS, J. VIRBEL (éds.) *Textes de type consigne; perception, Action, Cognition*, Toulouse, PRESCOT, 1995, p. 65-88.

C. PLANTIN, *L'argumentation*, Paris, Seuil, 1996.

PLATON, *République*, IV, traduction de V. COUSIN, numérisée par M. SZWAJECER, <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/platon/cousin/rep4.htm>

F. RASTIER, «Le terme: entre ontologie et linguistique» in *Texto!*, 1996[en ligne], http://www.revue.texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Terme.html, consulté le 23 avril 2009.

M. RIEGEL, «Définition directe et indirecte dans le langage ordinaire: les énoncés définitoires copulatifs» in *Langue Française*, 73, 1987, p. 29-53.

J.-F. SIRINELLI (sous la dir.de), «Dissuasion nucléaire (débat sur la)», *Dictionnaire historique de la vie politique française au Xxème siècle*, Paris, PUF, Quadrige, 2003 (1995).

H. TOUZARD, *La médiation et la résolution des conflits*, Paris, PUF, 1976.

Notes

? 1 Voir les travaux du groupe CAT, 1ère axe thématique (*Catégories et catégorisation*) de l'UMR 8099, *Langues-Musiques-Sociétés*.

? 2 Du point de vue de la topique phrastique, les définitions procèdent soit par expansion (du terme vers sa définition) et soit du syntagme à sa dénomination. Au niveau de la mise en forme matérielle, d'autres catégorisations sont possibles. Ainsi, Pascual et Péry-Woodley (1995) font remarquer que les définitions varient au niveau formel «aussi bien dans leur expression langagière que dans leur structuration interne, ou encore dans leur réalisation typographique et dispositionnelle». L'expression d'une définition dans un texte peut donc se faire selon des procédés typo-dispositionnels ou par des familles de formulations discursives. Celles-ci sont entièrement discursives (les formulations sont reliées de manière transformationnelle) ou partiellement discursives (les formulations comportent un détachement lexical associé à des procédés de mise en forme matérielle). Les auteurs recensent une liste de 22 possibilités de représentation de ce genre.

? 3 Selon les rapports qu'entretiennent les propositions, Durant (1970) mentionne quatre types de relations possibles : *identité* (uniquement des rapports "même"), *similarité* (au moins un rapport "même" et des rapports "autre"), *opposition* (au moins un rapport "opposé"), *différence* (uniquement des rapports "autre"). Par ailleurs, le processus interprétatif mise en œuvre par Pascual et Péry-Woodley (1995) fait ressurgir trois types de relations: *identification* ("quand un lien est établi entre un segment de texte et une dénomination correspondant au concept à définir"), *explicitation / illustration* (entre une proposition et des exemples illustratifs), *situation / explication* ("entre une proposition et la description de la fonction ou des attributs du terme à définir"). Enfin, selon Rastier (1996), les relations horizontales, de type linguistique (*équivalent à, contraste avec, proximité de,*

fonction-de), suscitent moins d'intérêt que «les relations verticales d'héritage, du type *est-un* et *partie-de*», lesquelles «répondent à l'interrogation métaphysique sur les genres suprêmes».

[? 4](#) Cette disposition en réseaux sémantiques est possible grâce à la contribution de Berlin et Kay, qui redécouvrent le genre sous le nom de *niveau superordonné* et l'espèce ou *niveau de base* (cf. RASTIER 1996).

[? 5](#) La différence entre ces branches de la linguistique tient à leur nature propre et à leurs objectifs: «Alors que la lexicologie est une discipline théorique, à objectif descriptif, la lexicographie est une discipline appliquée à objectif normatif». (RASTIER 1996). Quant à la terminologie, elle sert la linguistique du point de vue de la «clarification théorique» (*Idem*).

[? 6](#) L'auteur fait suivre cette remarque: «Voitûre fait régir à dissuader le datif de la persone, et l'acusatif de la chôse. "Je pense qu'en me dissuadant ce dessein, et en ayant peur pour moi, on a eu peur de moi". Il fallait dire, en me dissuadant de ce dessein. C'est peut-être une faute d'impression; car ailleurs il emploie les régimes ordinaires. "Quelques uns m'en vouloient dissuader, pour les chaleurs qu'il y aura en ce temps".» (FERAUD 1787-88: A803a).

[? 7](#) L'italien peut même compter deux adjectifs dérivés: *dissuasorio* et *dissuasivo*.

[? 8](#) Pour l'adjectif, il faudra attendre le XVI^{ème} siècle et *l'Art de Rhétorique* de P. Fabri (1521: 199, *apud TLFi*). Très vite, le *Le Tretté de la grammere françoese* de L. Meigret (1550: 174, *apud BHVF*) le pourvoit d'un sens linguistique.

[? 9](#) Cette pseudo-acquisition est d'ailleurs reçue de mauvais œil par les défenseurs d'une certaine idée de la langue nationale qui se révoltent contre l'imposition du jargon militaire américain (voir ETIEMBLE 1964: 233-234).

[? 10](#) Il est à remarquer qu'en linguistique roumaine, ce terme ne désigne pas la «création lexicale» (c'est-à-dire le mot forgé à l'intérieur de la langue, construit par des moyens propres, sans recours à d'autres langues), comme en français, mais plutôt l'«emprunt», à savoir un terme nouveau ou récent, le plus souvent de circulation internationale, employé soit comme élément de terminologie pour les différentes disciplines des domaines scientifiques, techniques ou artistiques, soit pour dénommer de nouveaux aspects matériels ou spirituels, soit encore pour nuancer l'expression linguistique (verbale), en la rendant plus nette et précise. Les innovations linguistiques non attestées ne sont donc pas incluses dans un dictionnaire usuel de «néologismes», tel que le *DN* (MARCU 1999).

[? 11](#) Notre trad. de «Dar asta-i a?â?are, m?i to'ar'?u, nu descurajare; instiga?iune, nu disuasiune!» (GOMA 1989 : 6).

[? 12](#) Les exemples conservent la graphie et la ponctuation d'origine, à l'exception du signe qui remplace, de façon économique, le retour à la ligne. Quant à la traduction des exemples recueillis dans les forums roumain, nous l'avons à dessein gardée au plus près de la langue source aux niveaux morphosyntaxique et stylistique.

[? 13](#) Rappelons ici la «remarque de Cusin-Berche selon laquelle «l'étymon latin »*definitio*» « permet de réactiver la relation de ce terme avec »*definitio*» « suggérant par là l'idée d'une clôture, d'une délimitation» (2002: 156). »

[? 14](#) Ce genre est auto-suffisant car il «exclut les marques de l'énonciation représentée» (RASTIER 1996).

Pour citer cet article :

Cristina Dumitru-Lahaye, *Définir la dissuasion / dissuader par la définition*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 17/09/2019, url: http://publifarum.farum.it/ezine_pdf.php?id=130